

LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ESPACE URBAIN, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE URBAIN

Quatre siècles d'évolution ont façonné le paysage urbain de la ville de Québec, laissant des empreintes dans l'architecture et le découpage du territoire. Que serait Québec aujourd'hui si l'intégrité et l'identité de ses vieux quartiers n'avaient pas été préservées ? Depuis déjà près d'un siècle, l'administration municipale de Québec s'est donnée pour objectif de protéger les monuments historiques et d'embellir le territoire. La Ville a pris très tôt conscience que la mémoire collective se trouve là où, jadis, des gens ont posé les premières pierres des noyaux de peuplement. Aujourd'hui, la capitale possède un important patrimoine bâti et archéologique que la Ville veut encore mieux protéger et mettre en valeur. Dans une vision plus globale de son identité urbaine, la Ville entend protéger et embellir les paysages urbains afin que passants, résidents et touristes associent à Québec des images qui deviendront pour eux autant de points de repère ou d'attache. D'autres défis doivent aussi être relevés : resserrer le tissu urbain et faire des nouveaux quartiers résidentiels des lieux vivants et épanouissants, dotés d'espaces publics et, surtout, d'une âme. L'architecture et le design urbains de qualité sont des valeurs chères à la Ville, parce qu'ils contribuent pour une grande part au bien-être des citoyens.



Château Frontenac



Vieux-Québec



Chute Montmorency

la protection et la mise en valeur des paysages, panoramas et percées visuelles

« Les paysages naturels et construits sont le résultat de l'interaction entre les populations, leurs activités et les processus écologiques et sont perçus différemment par les individus selon leurs valeurs, leur culture et leur époque¹. »

Reconnue pour la qualité de ses paysages naturels et humanisés, la ville de Québec occupe une position unique au plan de la géomorphologie du continent nord-américain. Elle se situe en effet à la jonction de trois grandes formations géologiques de l'Amérique du Nord : le bouclier canadien, les Appalaches et la plate-forme du Saint-Laurent. La première formation se distingue par la présence des Laurentides et la seconde, par le plateau s'étendant du cap Diamant au cap Rouge. Étroitement liée aux caractéristiques géomorphologiques, la topographie a joué un rôle marquant dans les grands moments de l'histoire de Québec, notamment le plateau surplombant le Saint-Laurent qui a servi de « forteresse » aux armées de la Nouvelle-France. La topographie extrêmement variée résulte de la rencontre des trois formations et des nombreuses perturbations géologiques de la dernière glaciation. Celles-ci ont façonné le relief, produit un écosystème riche aux plans de l'hydrographie et des espaces boisés, et inspiré des paysages humanisés singuliers.

Voir carte 1, Caractéristiques naturelles, page 19.



Le paysage humanisé résulte de la superposition des activités humaines sur le cadre naturel. Au plan symbolique, le sens accordé à ce paysage traduit l'évolution des valeurs sociales, économiques et culturelles. La forme urbaine, le patrimoine archéologique et bâti ainsi que les grandes composantes du milieu naturel sont, pour les habitants et les

visiteurs, les principaux éléments structurants du paysage qui contribuent à la reconnaissance et à la mémoire d'un lieu.

Le profil topographique de Québec est donc à l'origine des grands paysages ruraux et urbains. Le cap Diamant, les falaises, les boisés, le réseau hydrographique, les arrondissements historiques et, en toile de fond, le relief laurentien créent des paysages où se dessinent des panoramas et des percées visuelles remarquables qui font de Québec l'une des plus belles villes du continent. De plus, la réciprocité de ces paysages en accentue les qualités. En effet, on peut observer

Voir carte 7, Ensembles, sites et parcours d'intérêt historique et patrimonial.



les paysages tantôt de l'intérieur de la ville en dirigeant le regard vers les éléments extérieurs, tels que le fleuve, la rive sud et l'île d'Orléans, tantôt depuis l'extérieur de la ville vers l'intérieur, soit à partir des ponts ou de la rive sud ou encore à l'intérieur même des limites du territoire. Les paysages projettent deux types d'effets².

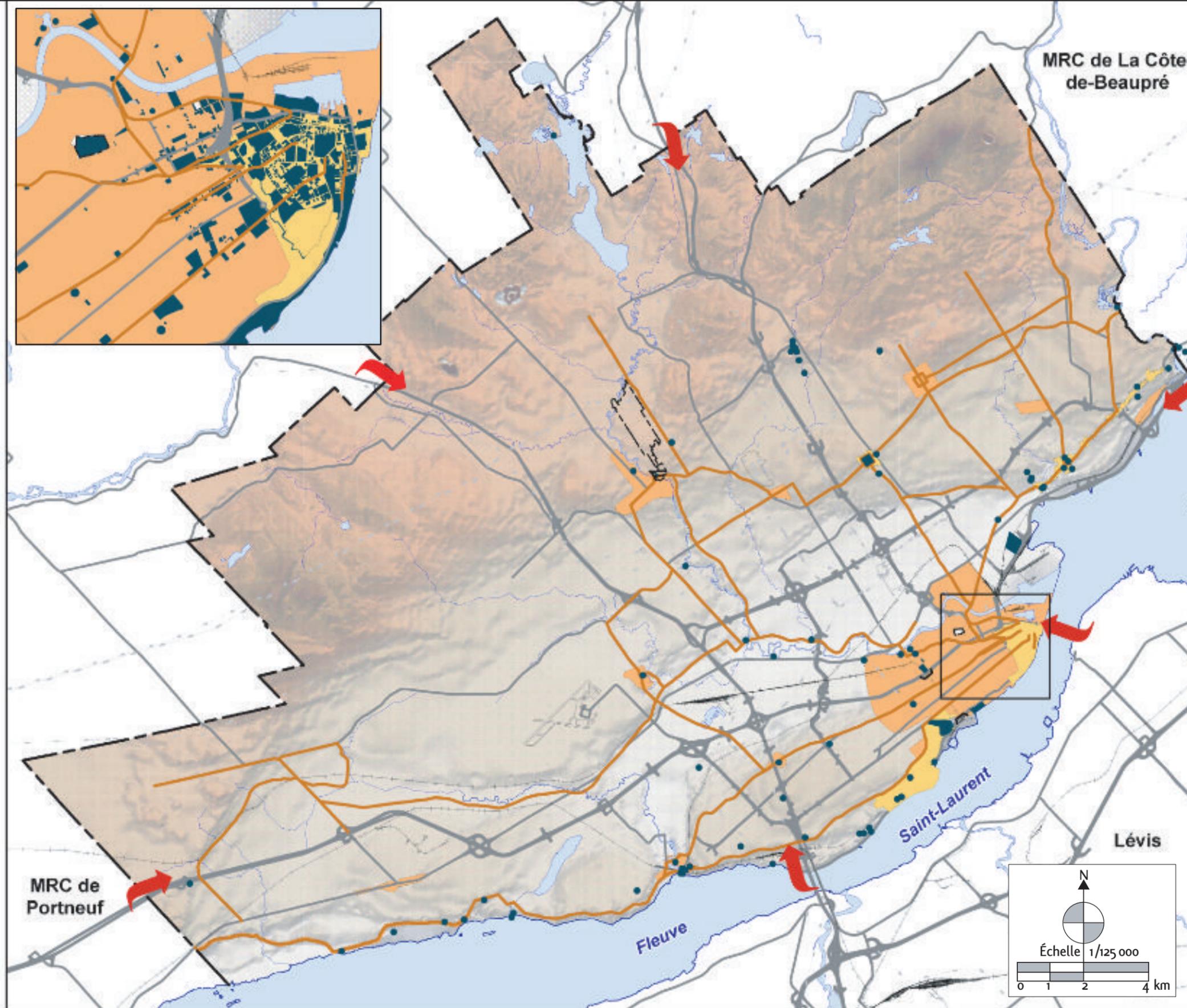
1. Le panorama, c'est-à-dire une vue très large sur un élément d'intérêt qu'on peut saisir de façon globale. Ce peut être un élément du site naturel (le fleuve, le mont Bélair, la chute Kabir Kouba), la silhouette urbaine du cap Diamant ou un ensemble de constructions particulièrement vaste (les fortifications, la colline Parlementaire, les arrondissements historiques). Les grands panoramas de la ville de Québec sont notamment :

- les panoramas sur le littoral depuis la promenade des Remparts, le boulevard Champlain, l'autoroute Dufferin-Montmorency, la falaise sud;

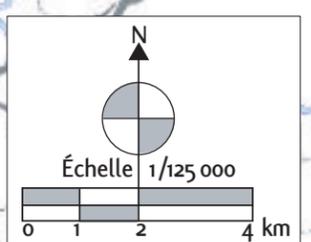
1. Tiré de la Déclaration de Québec issue des premiers états généraux sur le paysage québécois.

2. *Évaluation et mise en valeur des perspectives visuelles sur les fortifications et le Vieux-Québec*, Ville de Québec, Division de l'aménagement du territoire, Centre de développement économique et urbain, octobre 2000.

Ensembles, sites et parcours d'intérêt historique et patrimonial



- Arrondissement historique
- Concentration ancienne
- Site archéologique connu
- Parcours traditionnel (jusqu'en 1750)
- Accès majeur





Parc Cartier-Brébeuf



Mont-Bélair

- les panoramas sur les Laurentides depuis la falaise nord et le plateau Sainte-Foy–Sillery;
- les panoramas sur la colline Parlementaire depuis les grands parcours d'entrée de la ville.

2. La percée ou perspective visuelle, c'est-à-dire une vue sur un élément d'intérêt, limitée à un certain angle par le cadre bâti, la végétation ou un élément topographique comme la falaise. Les percées visuelles remarquables sont générées par des paysages qui ont comme point de mire des lieux ou des ensembles architecturaux remarquables par leur harmonie et qui sont porteurs d'une valeur communautaire, culturelle, historique, économique ou esthétique. Elles présentent à la vue de l'observateur divers éléments d'intérêt¹ et constituent souvent un repère. Au nombre des perspectives visuelles d'intérêt, mentionnons :

- les points de vue sur un ensemble religieux (église et presbytère);
- les grands éléments constituant la place forte de Québec;
- les points de vue exceptionnels sur la silhouette du cap Diamant, depuis le Vieux-Port ou le quartier Saint-Roch;
- les perspectives qui se dégagent depuis les parcours urbains (l'avenue Royale, la Grande Allée, le boulevard Laurier, la rue Racine, etc.);
- les perspectives depuis les côtes, notamment la côte de l'Église, la côte Belvédère, la côte de la Montagne, la côte Sainte-Geneviève, etc.

La variété et l'étendue de ces paysages sont telles qu'on peut les classer en trois catégories : les paysages emblématiques, les paysages identitaires et les paysages de proximité². La Ville de Québec entend faire de la protection et de la mise en valeur des paysages, panoramas et percées visuelles remarquables l'une des priorités du PDAD, en raison de leur valeur symbolique, patrimoniale ou identitaire.

Les paysages emblématiques

Les paysages emblématiques sont ceux porteurs d'une grande valeur symbolique et culturelle, véhiculée depuis très longtemps en tant qu'éléments propres à Québec. Composés à partir de la géographie du territoire, ils se distinguent par leur singularité. Le promontoire du cap Diamant, le fleuve, le profil des Laurentides, les ponts et la chute Montmorency sont des paysages emblématiques connus qui ont fait la renommée de Québec au plan touristique. La silhouette du promontoire constitue certainement l'image symbolique par excellence de la capitale.

Le PDAD énumère quatre grands paysages emblématiques, qui révèlent la silhouette de Québec à partir des grandes entrées de la ville par le réseau routier supérieur. Les panoramas qui se dégagent depuis les quatre points cardinaux³ renvoient à l'observateur une image globale de la ville dont la topographie génère un profil urbain reconnu au-delà des frontières métropolitaines. Ces paysages créent des panoramas vers l'extérieur du territoire, en direction du fleuve, de l'île d'Orléans, de la rive sud et des Laurentides, ce qui les rend d'autant plus uniques et remarquables. D'est en ouest et du nord au sud, c'est à partir des principales voies d'accès à la capitale qu'on peut observer les quatre grands paysages que le PDAD décrit précisément comme les principaux paysages d'entrée de la ville. On les observe :

- depuis l'est, à partir de l'autoroute Dufferin-Montmorency;
- depuis l'ouest, à partir de l'autoroute Félix-Leclerc;
- depuis le nord, à partir de l'autoroute Laurentienne;
- depuis le sud, à partir de la rive sud, de l'île d'Orléans ou du fleuve.

1. Évaluation et mise en valeur des perspectives visuelles sur les fortifications et le Vieux-Québec, Ville de Québec, Division de l'aménagement du territoire, Centre de développement économique et urbain, octobre 2000.

2. Domon, Gérard, Gérard Beaudet et Martin Joly, *Évolution du territoire Laurentien. Caractérisation et gestion des paysages*, Université de Montréal, chaire de paysage et environnement, Isabelle Quentin, 2000.

3. CCNQ, Schéma directeur d'aménagement lumière, octobre 2003.



Pont de Québec

Les paysages identitaires et les paysages de proximité

Construits à partir du tissu urbain ou des espaces naturels, les paysages identitaires sont ceux qui, au fil du temps, ont été reconnus par la collectivité comme spécificités culturelles ou géographiques de la ville. Caractérisés par des formes plus modestes que celles des paysages emblématiques, ils font davantage référence à l'occupation humaine. Les quatre arrondissements historiques de Québec¹, les noyaux de village traditionnels, les anciens rangs, les parcours mères tels que les rues De Saint-Vallier et le chemin du Roy, ainsi que certains ensembles ou monuments d'architecture, par exemple, les campus intercommunautaires de Saint-Augustin, le château Frontenac et l'édifice Price, sont des paysages identitaires qui font déjà l'objet d'efforts de consolidation ou dont la mise en valeur est souhaitable. Les grands ensembles naturels et les sites archéologiques d'envergure comptent également un grand nombre de paysages identitaires que s'approprie la population grâce à des projets de mise en valeur. Le lac et la rivière Saint-Charles, la chute Kabir Kouba, le mont Bélair, la rivière Montmorency et le lac Saint-Augustin en sont les principaux.

Quant aux paysages de proximité, ils sont étroitement liés aux espaces de la quotidienneté. Ils traduisent une familiarité avec le milieu de vie, par exemple, un espace de détente ou de villégiature, et constituent des points de repère contribuant à l'orientation spatiale. En ce sens, ils ont un caractère identitaire. Ils émergent d'aménagements ponctuels réalisés par la Ville, par exemple, les parcs et les aménagements créés.

Les églises constituent probablement les paysages de proximité les mieux connus de la collectivité. Par exemple, l'église Saint-Michel, dans le secteur de Sillery, constitue un repère important depuis le fleuve et le pied de la falaise, voire même de la rive sud. Les belvédères installés dans les parcs de la ville, les œuvres d'art aménagées sur les places publiques, les aménagements paysagers de qualité, qu'ils soient publics ou privés, comptent parmi les innombrables paysages de proximité qui forgent l'image de la ville et contribuent à développer un sentiment d'appartenance auprès de la population. Le patrimoine bâti disséminé sur l'ensemble du territoire fait également partie des paysages de proximité qui donnent à Québec son caractère historique et singulier.

Outre les paysages reconnus, la ville de Québec abonde en lieux symboliques d'une période précise de l'histoire ou d'un élément culturel important pour la population mais dont les caractéristiques d'ensemble ne permettent pas de les considérer comme paysages d'intérêt ou percées visuelles remarquables. Certains espaces urbains peuvent être fragiles en raison de fortes pressions économiques ou foncières. Ces paysages ont parfois été délaissés ou vont vers le déclin. La détérioration du paysage sur certaines artères commerciales ou de transit et de certains noyaux de peuplement anciens constitue actuellement l'une des grandes préoccupations de la Ville au regard du paysage urbain. Les composantes bâties et paysagères ou la structure de l'espace de ces secteurs laissent toutefois transparaitre un potentiel paysager, défini « capital paysage ». Ces paysages requièrent donc une attention particulière.

Les boulevards Sainte-Anne, Charest et Wilfrid-Hamel sont au nombre des axes dont le cadre bâti, le couvert végétal et l'aménagement global nécessitent des interventions majeures afin d'en améliorer le paysage et de leur procurer un caractère plus convivial. Le Vieux-Cap-Rouge dans l'arrondissement Laurentien, le secteur du Vieux-Village dans Sainte-Foy-Sillery, les anciens rangs et les terres agricoles non exploitées dans les arrondissements de Charlesbourg, Beauport et Laurentien disposent d'un important capital paysage en ce qu'ils représentent des lieux symboliques de l'histoire agricole de Québec. Leurs composantes paysagères nécessitent toutefois des efforts plus importants de restauration et de mise en valeur. De même, l'ensemble formé par la rue Racine, la chute Kabir Kouba et la réserve Wendake forment un paysage naturel et humanisé dont les composantes paysagères, patrimoniales et archéologiques mériteraient une attention ou un statut particulier.

La mise en valeur des paysages emblématiques, identitaires et de proximité est soumise à des impératifs économiques qui limitent la réalisation de projets d'envergure. La Ville reconnaît le potentiel paysager des grandes voies de pénétration dans l'agglomération de Québec et des parcours urbains prestigieux. La faisabilité des projets de requalification des grandes entrées de la ville et des boulevards Champlain et Laurier pourrait être compromise par d'autres choix économiques ou politiques. Pourtant, les retombées sociales et économiques de tels projets ne sont plus à démontrer. En effet, ces projets contribueraient non seulement à renforcer l'image de la capitale mais surtout à améliorer la qualité de vie de la population.

1. Le Vieux-Québec, les arrondissements historiques de Beauport et de Sillery ainsi que le Trait-Carré à Charlesbourg.

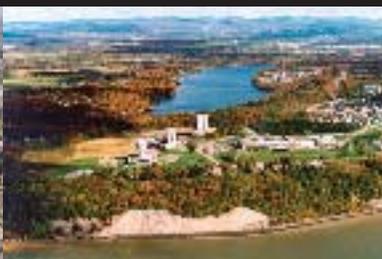
La protection des percées visuelles remarquables est tributaire de la mise en place de mesures réglementaires propres à encadrer le développement ou la restructuration des sites qui donnent lieu à ces percées visuelles. En l'absence de critères d'insertion des nouveaux bâtiments et de règles qui en fixent la hauteur maximale, la qualité des perspectives visuelles dans les secteurs sensibles tels que les arrondissements historiques pourrait être compromise.

L'affichage constitue un défi de taille au plan du paysage. Des outils réglementaires devront en assurer un contrôle strict dans les secteurs sensibles. La dimension appropriée et l'esthétisme général des affiches, panneaux-réclames et autres identifications à caractère commercial participent au caractère convivial d'un lieu, tant sur une artère commerciale, à proximité de zones résidentielles, qu'à l'entrée d'une ville ou ailleurs.

Enfin, la protection et la mise en valeur des paysages ne devront pas se faire au détriment de l'espace public collectif. Par conséquent, les efforts devront porter sur l'intérêt commun plutôt que privé. Protéger des paysages à caractère privé ou dont ne bénéficie qu'une partie de la population pourrait avoir des conséquences sur l'aménagement du territoire en général et priver l'ensemble de la population d'une richesse collective.



Vieux-Québec



Campus de Saint-Augustin

■ la qualité de la forme urbaine

« La forme urbaine peut être définie comme la disposition ou répartition spatiale d'une population, de ses activités et de ses bâtiments et réseaux d'infrastructure. [Elle] est façonnée par un ensemble de facteurs tels que la topographie, la démographie, l'innovation technologique, les préférences des ménages et des entreprises et les politiques publiques »¹.

Malgré ses quelque 400 ans d'histoire, la Ville de Québec a connu un cycle de développement similaire à bien d'autres villes nord-américaines qui ont en général un double profil urbain : l'un traditionnel et l'autre contemporain.

Le tissu urbain traditionnel de Québec s'est développé autour de petits noyaux villageois présentant un amalgame de fonctions : institutionnelle, communautaire, résidentielle et de service. L'emplacement stratégique du noyau historique de Québec et le cours de l'histoire en ont rapidement fait le principal centre d'activité du territoire, autour duquel des faubourgs et des quartiers ouvriers se sont graduellement greffés. L'urbanisation s'est poursuivie de part et d'autre des premières voies de circulation qui menaient aux noyaux de Beauport, Charlesbourg et Sainte-Foy. Ces secteurs anciens se distinguent aujourd'hui par une occupation du sol plutôt dense, un encadrement adéquat de l'espace public et la présence d'une variété de fonctions urbaines. Dans l'ensemble, ils sont adaptés à l'échelle humaine, et la population a accès à distance de marche à une multitude de services, d'emplois et d'activités.

Le tissu urbain contemporain a été développé à partir de la seconde moitié du XX^e siècle et correspond globalement aux couronnes de banlieue périphériques (excluant les noyaux anciens). S'éloignant du mode de développement jusqu'alors préconisé, il a été constitué en fonction de l'utilisation généralisée des moyens de transport motorisés. Ce choix est

perceptible dans la structure et l'organisation du territoire. Le réseau autoroutier qui s'est superposé au réseau routier municipal a favorisé une mobilité encore plus grande des individus, contribuant à l'étalement du territoire occupé. Son ampleur a d'ailleurs nui au développement du réseau artériel de la ville, lequel apparaît aujourd'hui incomplet à certains endroits et plus ou moins bien hiérarchisé². On constate en outre :

- que l'étalement urbain s'accompagne d'une dispersion des espaces construits qui, ainsi, se trouvent à des distances toujours plus grandes des noyaux urbains centraux et des axes de développement traditionnels;
- que les autoroutes, s'ajoutant à d'autres obstacles naturels ou anthropiques, concourent au morcellement du territoire.

Ce mode de développement a produit un tissu urbain relâché, parfois même discontinu, qui se distingue par l'autonomie relative des unités de développement, la ségrégation des fonctions, des densités plus faibles et des distances plus longues à parcourir. Moins bien adapté aux piétons, il crée une dépendance à l'égard de l'automobile. La volonté constante d'assurer la fluidité de la circulation motorisée se fait sentir jusque dans l'aménagement de l'espace urbain, souvent constitué ou transformé au détriment du marcheur. On pense à certains parcours urbains dont la largeur complexifie les déplacements piétonniers et à certains parcours traditionnels qui ont été modifiés de sorte qu'aujourd'hui le marcheur s'y sent moins à l'aise.

La Ville entend favoriser d'autres modes de déplacement sur son territoire. À cet égard, la position relative des principales artères revêt une importance particulière puisqu'elle

1. Raphaël Fischer. *Forme urbaine et mobilité des personnes dans la région de Montréal*, résumé de l'étude commandée par la Commission de consultation sur l'amélioration de la mobilité entre Montréal et la Rive-Sud, École d'urbanisme de l'Université McGill, 29 mai 2002, p. 2.

2. Bernard Saint-Denis, Pierre Larochelle et Pierre Gauthier expliquent bien les conséquences d'un tel mode de développement dans les études suivantes qu'ils ont récemment réalisées dans le cadre du mandat que leur a accordé le ministère des Transports et la Commission de la capitale nationale : Saint-Denis, B. *Cad战略 des entrées de la capitale nationale du Québec*, Université de Montréal, chaire de paysage et d'environnement, rapport déposé auprès du ministère des Transports du Québec et de la Commission de la capitale nationale du Québec en novembre 2002; Larochelle, P., et P. Gauthier. *Les voies d'accès à la capitale nationale du Québec et la qualité de la forme urbaine*, Université Laval et Université Concordia, ouvrage réalisé dans le cadre de l'étude *Cad战略 des entrées de la capitale nationale du Québec*, 2002.



Vieux-Limoilou



Rivière Saint-Charles



Parc Montmorency

contribue à définir la taille des quartiers, établissant dans quelle mesure les personnes peuvent se déplacer à pied. Dans les tissus urbains traditionnels, les principaux chemins étaient distants d'au plus 1 000 mètres les uns des autres. Cette règle de bon sens, favorable aux piétons puisqu'elle limitait les distances de marche, devrait être appliquée dans les développements contemporains.

Des obstacles naturels ou anthropiques empêchent le prolongement de certaines rues et entraînent le morcellement du territoire. Afin de faciliter le déplacement des résidents et de réunifier les quartiers et points de services qui sont isolés, la Ville préconise le maintien d'une certaine continuité des parcours piétonniers.

L'espace public doit procurer confort et sécurité à tous ses usagers. À cet effet, on doit y trouver facilement accès aux divers modes de déplacements et aux services d'utilité publique, ainsi que la présence d'éléments de mobilier urbain et de végétation. Québec compte déjà plusieurs lieux publics extérieurs qui, par leur emplacement et leur configuration, se prêtent bien à la détente, à la socialisation, aux manifestations spéciales et à d'autres activités. L'amélioration de leur aménagement doit aller dans ce sens.

On se familiarise plus ou moins vite avec une ville selon le degré de cohérence que présentent sa trame urbaine et les composantes de ses espaces publics et privés, selon aussi l'évidence plus ou moins grande de ses éléments identitaires et des caractères distinctifs de ses secteurs. Il importe donc de valoriser tous ces éléments afin qu'ils constituent des points de repères dans la ville et facilitent l'orientation.

Enfin, la Ville de Québec surveille la qualité de l'architecture depuis 1928 : on n'y bâtit pas comme on veut. Elle souhaite continuer de valoriser ses ensembles patrimoniaux tout en faisant la promotion de la qualité de l'architecture sur tout le territoire. Pour ce faire, elle dispose de divers outils¹ :

- les dispositions normatives particulières pouvant être intégrées à la réglementation de l'urbanisme;
- le règlement relatif à l'approbation des plans de construction;
- le règlement sur les plans d'implantation d'intégration architecturale;
- les pouvoirs d'approbation de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec.

1. Les détails relatifs à l'utilisation de ces outils sont fournis dans une fiche distincte, celle du contrôle de la qualité de l'architecture portant le n° 3.4.3.1-B.

Somme d'un ensemble de composantes construites et naturelles, l'espace urbain constitue le théâtre des activités économiques, récréatives, culturelles et sociales, de même que le milieu au sein duquel les citoyens peuvent s'épanouir. L'importance d'en assurer la qualité prend tout son sens si l'on considère qu'il a été conçu pour répondre aux besoins des individus qui y évoluent. La qualité de la forme urbaine est indissociable de celle de ses composantes et de leur capacité d'interagir adéquatement les unes avec les autres. Pour assurer le bien-être de leurs usagers, ces composantes doivent d'ailleurs être conçues de manière à remplir leur rôle respectif.

L'espace public constitue le lieu de pratiques collectives par excellence, répondant aux besoins de la population en matière de déplacements, de socialisation, de détente, etc. La qualité de vie des citoyens est intimement liée à la qualité des composantes de l'espace public : rues, édifices et lieux publics, etc. C'est d'ailleurs sur ces composantes que la Ville peut le plus aisément intervenir. Le secteur privé peut appuyer les efforts de la Ville en concevant des bâtiments et des aménagements appropriés à l'espace public. Tous les intervenants doivent contribuer à réaliser une architecture et des aménagements de qualité. Précisons toutefois que la qualité de l'espace urbain ne se limite pas à l'esthétisme, car la ville doit aussi être fonctionnelle et agréable pour ses résidents. Les interventions de la Ville relativement à la forme urbaine devront respecter les principes énoncés ci-après.

- > La forme urbaine doit contribuer au bien-être des personnes et leur procurer sécurité, confort et accès facile aux services;
- > L'organisation du territoire doit être compréhensible pour quiconque y circule;
- > Les composantes distinctives et exceptionnelles de Québec doivent être préservées et mises en valeur;
- > La qualité de l'architecture et du design urbain contribue à la qualité du paysage urbain et de l'image de la ville.



Habitations historiques à Beauport



Trait-Carré à Charlesbourg

■ les ensembles d'intérêt patrimonial

« Le patrimoine est constitué d'un ensemble d'éléments matériels et immatériels, d'ordre culturel, chargés de significations multiples, à dimension collective, et transmis de génération en génération¹. »

Québec a grandi progressivement pendant le régime français, restant concentrée au pied et au sommet du cap Diamant, près de l'estuaire de la rivière Saint-Charles, tandis que de petits villages surgissaient dans ses environs. Son territoire était convoité, d'où la présence de nombreux ouvrages défensifs dès l'amorce de la colonisation². Forte de quatre siècles d'histoire, la ville de Québec se distingue aujourd'hui par la qualité, l'ampleur et le niveau de préservation de son patrimoine bâti. Seule ville nord-américaine ayant conservé les remparts de son ancien cœur fortifié, elle est inscrite dans la liste des villes du patrimoine mondial de l'Unesco. Son tissu bâti recèle plusieurs couches historiques, dont l'intégrité a été préservée à travers le temps et qui témoignent des différentes étapes de son développement et de l'évolution du savoir-faire des populations qui l'ont occupée et modelée. Ces traces du passé constituent la mémoire collective des citoyens et des citoyennes et contribuent à l'identité culturelle de la population.

Voir carte 7, Ensembles, sites et parcours d'intérêt historique et patrimonial, page 51.



Le XX^e siècle a vu naître les mouvements de conservation du patrimoine qui ont consacré la volonté populaire de protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti, archéologique, culturel et naturel de la ville de Québec. Le gouvernement provincial s'est doté en 1922 d'une première loi sur la conservation des monuments historiques et est intervenu de nouveau en 1963 en créant le premier arrondissement historique en sol québécois : soit celui de Québec. Moins d'un an plus tard, il a constitué les arrondissements historiques de Charlesbourg (le Trait-Carré), de Sillery et de

Beauport. Pour sa part, la Ville s'est prévalu en 1928 d'un pouvoir conféré par sa charte pour se doter d'une commission d'embellissement. Celle-ci avait d'abord droit de regard sur les interventions réalisées dans le Vieux-Québec, mais, dès 1933, son pouvoir d'approbation s'étendit à l'ensemble de la ville. Nul doute que ces mécanismes ont contribué à préserver le caractère particulier de Québec, tant par la protection des édifices et des ensembles patrimoniaux que par l'attention accordée à l'apparence et à l'intégration harmonieuse des constructions.

Outre les arrondissements historiques, le territoire compte deux sites historiques, l'Hôtel du Parlement et la chute Montmorency, ainsi qu'une centaine de monuments classés ou reconnus par le gouvernement du Québec. En vertu des pouvoirs que lui confère la Loi, la Ville a classé historique dix bâtiments situés à proximité du Trait-Carré et un seul site, celui de la maison Gomin. Les bâtiments et sites classés patrimoniaux qui sont situés à l'extérieur des arrondissements historiques font l'objet de mesures de protection particulières au même titre que ceux qui sont compris dans les arrondissements historiques. La Ville et le gouvernement provincial contribuent tous deux à leur conservation.

Enfin, soulignons qu'en raison de leur signification à l'échelle canadienne, différents lieux ont été désignés d'importance historique nationale par le gouvernement fédéral, dont le site des Fortifications-de-Québec, le parc de l'Artillerie, le Vieux-Port, le parc des Champs-de-Bataille, le Manège militaire, le parc Cartier-Brébeuf, le pont de Québec, le Morin College et l'Hôtel-Dieu de Québec. Soulignons également l'arrondissement historique de Wendake, sur le territoire de la nation huronne-wendat.

1. Site Internet du ministère de la Culture et des Communications : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/pm.htm>.

2. La colonie fut assaillie, puis prise en 1759. Avant qu'elle ne tombe, on avait érigé des ouvrages de défense à Beauport, à Sainte-Foy, sur la rivière Saint-Charles et ailleurs sur le territoire.



Église de L'Ancienne-Lorette



Vieux Cap-Rouge

Les territoires ou ensembles patrimoniaux protégés par un statut légal

Les raisons qui ont mené au classement des arrondissements historiques varient d'un cas à l'autre. Celui de Québec est caractérisé par ses fortifications et par la forte concentration d'édifices à grande valeur historique. Sa subdivision en deux entités territoriales distinctes, la Haute-Ville et la Basse-Ville, reflète les particularités géographiques qui ont conditionné son développement. L'intérêt historique du Trait-Carré découle de son lotissement radial, exemple de planification unique en Amérique du Nord, ainsi que des nombreux éléments architecturaux qui le caractérisent. Le Vieux-Sillery a été constitué afin d'assurer la pérennité des vastes propriétés religieuses et des domaines boisés compris entre la falaise et le chemin Saint-Louis ainsi que des noyaux d'habitat ouvriers situés en bordure de la côte de l'Église et du chemin du Foulon. Enfin, l'arrondissement historique de Beauport se démarque par l'implantation oblique des bâtiments, ses maisons ancestrales et la variété des fonctions qui témoignent d'un style de vie et d'une organisation spatiale typiques des premières colonies. Par le passé, les arrondissements historiques ont fait l'objet d'études exhaustives en vue de les caractériser, de mieux comprendre le processus de développement ayant mené à leur forme actuelle et d'identifier les caractéristiques qui confèrent aux bâtiments et aux lieux leur intérêt patrimonial. Plus qu'ailleurs sur le territoire, les autorités municipales et gouvernementales ont consacré des ressources à ces bâtiments et lieux en vue de les préserver, de les restaurer et de les mettre en valeur. En raison de son statut historique mondial, le Vieux-Québec s'est vu accorder une attention et des investissements d'autant plus importants, tant au regard de l'aménagement de l'espace public que de l'enfouissement des fils électriques et autres. La Ville poursuit ses efforts dans le but d'accroître l'attrait du Trait-Carré, du Vieux-Bourg de Beauport et du Vieux-Sillery. En effet, des démarches sont présentement en cours en vue de procéder à l'illumination des monuments et des structures de permanence, au réaménagement de voies de circulation, à l'aménagement ou à l'amélioration des circuits d'interprétation, à l'enfouissement des fils, à la mise en place d'éléments de mobilier urbain distinctifs et l'implantation d'équipements culturels.

Les ensembles d'intérêt patrimonial non protégés

Bien qu'ils ne détiennent pas de statut en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*, d'autres secteurs de la ville ont aussi été occupés très tôt dans l'histoire et ont conservé plusieurs caractéristiques d'origine qui témoignent des premières occupations. Mentionnons d'abord les quartiers centraux qui se sont graduellement développés sur le pourtour du Vieux-Québec, noyau initial regroupant le port et la Haute-Ville fortifiée. Leurs caractéristiques respectives, qui marquent les différentes étapes de l'urbanisation du secteur central de la ville, ont pu être préservées grâce au contrôle exercé par la Commission d'urbanisme et de conservation au cours des 75 dernières années.

Voir carte 7, Ensembles, sites et parcours d'intérêt historique et patrimonial, page 51.



Soulignons aussi la présence de concentrations anciennes réparties çà et là sur le territoire, correspondant soit à d'anciens noyaux villageois soit à d'anciennes occupations rurales. En général, leur emplacement s'explique par la présence de parcours mères dont le tracé existait dès les premières heures de la colonisation et le long desquels se sont établis les premiers occupants du territoire¹. Suivant la morphologie du sol, leur tracé, sinueux ou rectiligne, a conditionné l'implantation des bâtiments et le découpage de l'espace. En plus des secteurs protégés par la Loi, la Ville reconnaît l'existence des ensembles d'intérêt patrimonial suivants :

- les quartiers Saint-Roch, Saint-Jean-Baptiste, Montcalm, Saint-Sauveur et Saint-Sacrement dans La Cité;
- le secteur de la côte des Érables, dans Les Rivières;
- le quartier ouvrier de Bergerville, dans Sainte-Foy-Sillery;
- le Vieux-Village de Sainte-Foy, dans Sainte-Foy-Sillery;
- le cœur du Bourg-Royal, dans Charlesbourg (Carré de Tracy);

1. Parmi les parcours traditionnels dont les tracés étaient déjà établis avant la fin du 19^e siècle, mentionnons la Grande Allée, les chemins Saint-Louis, Sainte-Foy, des Quatre-Bourgeois, Royal et de la Canardière, la route de l'Église, la rue Saint-Vallier, l'avenue Seigneuriale, les boulevards Père-Lelièvre, Saint-Joseph et Saint-Jacques, la 1^{re} Avenue et la 80^e Rue.

- le quartier ancien Saint-Grégoire-de-Montmorency, dans Beauport;
- le rang Saint-Joseph, dans Beauport;
- le quartier du Vieux-Limoilou, Limoilou;
- le noyau ancien de Loretteville adjacent au Vieux-Wendake, dans La Haute-Saint-Charles;
- le noyau paroissial de Saint-Augustin, dans l'arrondissement Laurentien;
- le Vieux-Cap-Rouge, dans Laurentien;
- le noyau traditionnel de l'Ancienne-Lorette (rue Notre-Dame), dans Laurentien.

Soulignons l'importance que revêt le Vieux-Wendake. Bien qu'il ne fasse pas partie du territoire de la ville de Québec, il constitue le noyau de développement des secteurs avoisinants. En effet, les noyaux anciens de Loretteville et de Saint-Émile doivent leur origine à la présence du village de Wendake. Ils forment un ensemble uni et cohérent. Comparés aux arrondissements historiques, ces ensembles traditionnels sont peut-être moins anciens, moins bien préservés ou ne présentent pas une aussi grande concentration d'éléments exceptionnels.

Il n'en demeure pas moins qu'ils ont aussi « contribué au développement de la forme urbaine et rendent lisible son évolution dans le temps, participant à l'identité des milieux de vie »¹. Leurs caractéristiques distinctives en font des milieux exceptionnels. Par conséquent, on reconnaît de plus en plus qu'il faut assurer leur conservation.

Les mesures de protection applicables aux arrondissements historiques ont, jusqu'à maintenant, conduit au maintien de leur authenticité. Toutefois, le contexte et les enjeux ont beaucoup évolué depuis leur création. Par exemple, le développement durable et la gestion du changement font désormais partie des préoccupations des intervenants en matière de patrimoine. C'est de ce fait que, en 2002, la Commission des biens culturels du Québec (CBCQ) a communiqué les résultats d'une réflexion menée en vue « d'actualiser le concept d'arrondissement historique et [...] harmoniser les pratiques de gestion des arrondissements historiques répartis sur le territoire québécois »². Le document produit constitue un cadre de référence pour les municipalités concernées. Des divers principes de gestion qui y sont énoncés, mentionnons les suivants :

- > L'adaptation au changement est nécessaire au maintien d'un patrimoine vivant;
- > La protection de la valeur des arrondissements historiques suppose non seulement la conservation matérielle des composantes d'intérêt mais aussi le maintien de l'identité des lieux;
- > La valeur patrimoniale des arrondissements historiques ne provient pas de la seule concentration d'œuvres exceptionnelles mais plutôt de leur valeur d'ensemble;
- > Les besoins des personnes résidant dans un arrondissement historique doivent obligatoirement être pris en compte et les responsabilités des acteurs susceptibles d'intervenir sur le cadre bâti de cet arrondissement, bien définies.

La Ville de Québec souscrit à l'application de ces principes, qui sont d'ailleurs intimement liés aux enjeux que présentent ses quatre arrondissements historiques.

1. *Évaluation et mise en valeur des perspectives visuelles sur les fortifications et le Vieux-Québec*, Ville de Québec, Division de l'aménagement du territoire, Centre de développement économique et urbain, octobre 2000.

2. *Réflexion : Un cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques*, Commission des biens culturels du Québec, réalisé par Joances Beaudet dans le cadre d'un mandat accordé par cette commission, septembre 2002.

Globalement, la Ville reconnaît l'importance de poursuivre les efforts de sensibilisation auprès des personnes susceptibles d'agir sur le patrimoine bâti (les propriétaires et les promoteurs) et de faire connaître les raisons qui justifient la sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine. L'éducation et la diffusion d'informations demeurent prioritaires.

Les arrondissements historiques recèlent un grand intérêt touristique. À lui seul, Québec attire annuellement près de cinq millions de visiteurs provenant d'un peu partout dans le monde. Les retombées économiques du tourisme constituent un atout indéniable pour l'ensemble de la région, mais ont aussi un grand impact sur la qualité de vie des résidents. En outre, la prolifération d'établissements hôteliers et de commerces liés au tourisme exerce une pression considérable sur la fonction résidentielle. Le maintien d'une population résidente constitue un enjeu majeur, puisque cette population est essentielle à la vitalité et à l'identité culturelle des arrondissements historiques.

Les mesures de protection applicables aux arrondissements et autres ensembles historiques doivent assurer le maintien de leur intégrité et de leur caractère identitaire. Toutefois, cela ne signifie pas qu'il faut reproduire les styles architecturaux d'autres époques et de verser dans le pastiche. Les nouvelles interventions devraient refléter la succession des époques, l'évolution des pratiques et répondre aux besoins émergents tout en s'intégrant de manière respectueuse au contexte urbain.

Bien que non protégés par la Loi, les noyaux traditionnels et autres concentrations anciennes disséminés sur le territoire contribuent à mieux comprendre et accentuer l'identité de la ville de Québec. La valeur des secteurs patrimoniaux situés hors des arrondissements historiques est moins bien connue et, par conséquent, sous-estimée. Effectivement, la Ville ne possède pas toutes les connaissances et les moyens de contrôle nécessaires à l'encadrement des interventions réalisées dans ces portions du territoire. En plus des démarches ponctuelles amorcées, elle doit travailler à compléter la caractérisation du patrimoine bâti non protégé par la Loi pour en assurer la pérennité.

Les concentrations anciennes ont également fait l'objet d'interventions de mise en valeur, mais dans une moindre mesure que les arrondissements historiques. Elles ont parfois subi des transformations qui ont altéré leurs caractéristiques d'origine. De plus, les dispositions réglementaires applicables ne respectent pas toujours les particularités des lieux, contribuant ainsi à leur banalisation. Dans plusieurs cas, il faudrait revaloriser les espaces publics, notamment par l'enfouissement des fils électriques et autres et le réaménagement des voies de circulation.

En raison des coûts inhérents à la reconnaissance officielle d'un bien patrimonial – les propriétaires concernés ayant normalement droit à des subventions – le gouvernement du Québec est de moins en moins enclin à attribuer à d'autres bâtiments ou territoires d'intérêt le statut de bien patrimonial. Il faut donc envisager des mesures transitoires.

La protection du patrimoine contemporain fait de plus en plus l'objet de préoccupations du fait qu'il constitue celui de demain. On peut citer en exemple les campus intercommunautaires de Saint-Augustin qui sont un témoignage éloquent du mouvement de réforme de la période de la Révolution tranquille. Par conséquent, la Ville reconnaît l'importance de se doter d'un plan d'action à cet égard.

Rappelons que la *Loi sur les biens culturels* accorde aux municipalités le droit de déclarer biens patrimoniaux les « bâtiments dont la conservation présente un intérêt public ou aux territoires [...] dont le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique ». Malgré cela, le territoire ne compte encore qu'un nombre restreint de bâtiments et un seul site reconnu biens patrimoniaux en vertu de cette disposition de la Loi. Il revient à la Ville de juger de l'opportunité de se prévaloir à nouveau de ce droit. Pour ce faire, elle doit posséder une bonne connaissance du contexte dans lequel ont émergé certaines composantes de son territoire en s'appuyant sur des études historiques exhaustives et des inventaires minutieux.



Maison Chevalier

le patrimoine archéologique

« L'archéologue cherche à décrire, à expliquer et à comprendre l'évolution des comportements humains dans le temps et dans l'espace en observant les changements dans les ensembles matériels (les artefacts)¹. »

Recouvert de trois kilomètres de glace il y a 18 000 ans, le territoire de la ville de Québec s'est transformé (il y a 12 000 ans) en toundra postglaciaire sur les rivages de la mer de Champlain dont le niveau était alors 230 mètres plus haut que celui du fleuve actuellement. Les premiers groupes humains, des chasseurs nomades², sont arrivés dans cet environnement il y a environ 10 000 ans et n'ont laissé d'eux que des traces archéologiques. Les eaux de la mer de Champlain se sont retirées graduellement, laissant le plateau émerger en île, telle une île d'Orléans miniature. Il y a environ 6 000 ans, la plaine de la rivière Saint-Charles s'est libérée des eaux au moment où le territoire était habité par des groupes, toujours des chasseurs nomades, que les archéologues appellent les « Archaïques ».

À l'arrivée des Européens en 1534, le territoire constituant aujourd'hui la ville de Québec était habité par les Iroquoiens du Saint-Laurent, agriculteurs concentrés dans plusieurs villages près du fleuve mais qui, pour la chasse annuelle, s'aventuraient jusqu'au territoire de la Gaspésie actuelle. En 1608, Champlain construisit son habitation sur la pointe de Québec, la future place Royale. Berceau de la civilisation française en Amérique et site stratégique fortifié, la ville fondée par Champlain est riche d'une histoire dont témoigne un grand patrimoine archéologique. Depuis, l'urbanisation du 20^e siècle a entraîné la destruction de quelques sites archéologiques.

Jusqu'à aujourd'hui, on a mis au jour de nombreux sites archéologiques qui témoignent de cette longue évolution, mais il en reste beaucoup d'autres à découvrir. Environ 800 sites archéologiques de Québec sont inscrits dans l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ)³, soit 10 % des sites connus dans la province. Le nombre de sites

connus aujourd'hui et leur répartition sur le territoire n'est toutefois pas le reflet fidèle de la richesse du patrimoine archéologique des arrondissements de la ville de Québec, car l'inscription d'un site dans l'ISAQ indique simplement qu'une intervention y a eu lieu, sans préciser le contexte de cette intervention ni mentionner que des grands pans du territoire n'ont jamais fait, pour de multiples raisons, l'objet de recherches archéologiques. La plupart des sites archéologiques de Québec inscrits dans l'ISAQ sont situés dans La Cité (plus de 720). Laurentien suit avec seulement 18 sites connus. Sainte-Foy-Sillery, Charlesbourg et Beauport en comptent un peu plus d'une dizaine chacun. Les Rivières, La Haute-Saint-Charles et Limoilou en comptent chacun de quatre à neuf.

Voir carte 7, Ensembles, sites et parcours d'intérêt historique et patrimonial, page 51.



Ainsi, le niveau de connaissance du patrimoine archéologique de l'ensemble de la ville est inégal et incomplet. À ce jour, la recherche dans ce domaine a été pratiquement limitée aux secteurs les plus anciens, particulièrement les arrondissements historiques de Québec et de Beauport. En particulier, le Vieux-Québec a fait l'objet de nombreuses fouilles. Le Trait-Carré (Charlesbourg), une partie de l'arrondissement historique de Beauport ainsi que les secteurs de Cap-Rouge et de Saint-Augustin (Laurentien) ont fait l'objet d'étude de leur potentiel archéologique pour les périodes historique et préhistorique⁴.

Une étude du potentiel archéologique de l'occupation amérindienne a également été réalisée dans Beauport et dans l'ancienne ville de Québec. Le Vieux-Québec a été le lieu privilégié des recherches archéologiques du dernier tiers du 20^e siècle. Menés sur plus de trente ans, les principaux projets ont été réalisés à place Royale⁵ et au lieu historique

1. Site Internet du ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec.
 2. Nous les appelons « Paléos-Indiens » par manque de connaissance de ces peuples dont les traditions orales se sont perdues au fil des millénaires.
 3. L'ISAQ est préparé par le ministère de la Culture et des Communications. Il compte au total 8 000 sites pour l'ensemble du Québec.

4. L'étude de potentiel archéologique, qu'elle porte sur la période historique (depuis l'arrivée des Européens) ou préhistorique (couvrant près de 10 000 ans d'histoire amérindienne), vise à déterminer les parties du territoire pouvant receler des sites archéologiques.
 5. Ce site était à l'époque sous la responsabilité de l'ancien ministère des Affaires culturelles du Québec.



Maison des Jésuites

national Les-Fortifications-de-Québec¹. D'autres projets d'envergure ont été réalisés sous la responsabilité de la Ville – généralement en collaboration avec des partenaires tels que le ministère de la Culture et des Communications, l'Université Laval et la Commission de la capitale nationale du Québec — entre autres, ceux de l'îlot des Palais, la place de la Gare, le complexe du Séminaire de Québec et la place D'Youville. Dans tous les cas, il s'agit de lieux historiques qui ont profondément marqué l'histoire de la ville. Notons également le projet du complexe des moulins de la rivière du Berger dans le Jardin zoologique de Charlesbourg, réalisé sous la responsabilité du collège François-Xavier-Garneau depuis les années 1980. D'autres sites archéologiques importants ont fait l'objet de recherches : la maison des Jésuites et l'église Notre-Dame-de-Foy dans Sainte-Foy-Sillery; le site préhistorique de Saint-Augustin, le fort de Roberval, la poterie de Cap-Rouge et la chapelle Notre-Dame-de-Lorette dans Laurentien; le domaine de Maizerets et la briqueterie L'Archevêque-Landron dans Limoilou; enfin, le complexe industriel (moulins, brasserie, distillerie) de la rivière Beauport dans Beauport.

Deux ensembles archéologiques ont été classés ou reconnus en vertu de la *Loi sur les biens culturels*. La Collection archéologique de référence de place Royale, qui comprend quelque 12 000 objets, est classée, et le moulin à vent² de l'Hôpital Général est reconnu. Trois autres demandes de classement sont actuellement à l'étude : l'îlot Hunt, l'îlot des Palais, l'Habitation de Champlain, tous trois dans l'arrondissement de La Cité.

Pour faire connaître le patrimoine archéologique du territoire, la Ville de Québec dispose de trois centres d'interprétation : la place Royale³, le parc de l'Artillerie⁴ et l'îlot des Palais⁵. On trouve également quatre lieux d'interprétation archéologique : le complexe muséo-hôtelier de l'Auberge Saint-Antoine dans le Vieux-Québec, le moulin des Jésuites dans Charlesbourg ainsi que le parc de la Visitation et la maison des Jésuites dans Sainte-Foy-Sillery. De plus, des panneaux et modules d'interprétation ont été installés à la place D'Youville, à la place de la Gare, à Place Québec et au complexe Méduse dans La Cité, de même qu'au parc du boisé Saint-Félix et au parc du Haut-Fond, dans Laurentien.

De plus, la Ville compte sur des acquis importants en matière d'archéologie. Des partenaires institutionnels forts tels que le ministère de la Culture et des Communications, l'Université Laval, Parcs Canada et d'autres ont beaucoup contribué au développement des connaissances archéologiques. Il existe aussi à Québec une tradition en matière de recherche archéologique. C'est grâce à elle que des connaissances remarquables du passé ont été acquises, des sites importants protégés et des équipements d'interprétation mis en place. De plus, le grand intérêt de la population envers une ville dont la richesse archéologique est reconnue mondialement donne de l'élan aux travaux à poursuivre pour découvrir et mettre en valeur tout le patrimoine archéologique.

1. Ce site est sous la responsabilité de Parcs Canada.

2. La province compte au total 27 moulins à vent classés.

3. Ce centre est sous la responsabilité du Musée de la civilisation.

4. Ce centre est sous la responsabilité de Parcs Canada.

5. Ce centre est sous la responsabilité de la Ville.

La ville de Québec est reconnue pour la richesse de son patrimoine archéologique. Fort heureusement, parce qu'elle dispose de connaissances, d'outils de gestion, de ressources humaines, de partenaires compétents et d'une population soucieuse dans l'ensemble de protéger et de mettre en valeur ce patrimoine, l'administration municipale peut assumer sereinement les responsabilités qui découlent de la présence de ce patrimoine. Aussi, comme en témoignent les équipements d'interprétation, la richesse archéologique du territoire constitue un atout culturel et un potentiel économique considérable. Néanmoins, il faut pousser plus avant pour élever au même niveau de qualité les actions posées dans l'ensemble des arrondissements de la ville. Ces actions doivent viser la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine archéologique.

Les outils de gestion du patrimoine archéologique des territoires protégés en vertu de la *Loi sur les biens culturels* restent à compléter. Il s'agit plus précisément d'études visant à acquérir les connaissances de base du patrimoine archéologique des arrondissements historiques de Sillery, Charlesbourg et Beauport qui sont encore incomplètes. La connaissance des territoires non protégés par la Loi est aussi incomplète. Par conséquent, il pourrait se faire des travaux d'entretien, de construction ou d'aménagement sur des sites archéologiques sans que la Ville ni le promoteur du projet ne le sachent avant la mise en chantier. Cela peut donner lieu à la destruction de sites archéologiques importants ou au bouleversement du programme de construction du promoteur.

La Ville vient d'enclencher un processus de consolidation d'un réseau d'alliances stratégiques avec des intervenants du milieu, ce qui facilitera les efforts de protection et de mise en valeur du patrimoine archéologique. Elle doit le mener à terme et profiter des occasions d'échanges et de partenariats, notamment avec l'Université Laval et la Commission de la capitale nationale. En élaborant une politique de recherche visant à orienter les interventions sur l'ensemble du territoire, la Ville pourra en même temps hiérarchiser les interventions d'après les connaissances scientifiques et en fonction des potentiels de mise en valeur.

Malgré l'état d'avancement de la connaissance du patrimoine archéologique du Vieux-Québec ainsi que de certaines parties du Trait-Carré et de l'arrondissement historique de Beauport, il n'y a encore aucun plan d'ensemble indiquant les

sites pouvant être mis en valeur à des fins pédagogiques et touristiques. Il n'y a pas non plus d'instrument visant à arrimer les activités d'aménagement du territoire et la mise en valeur des sites archéologiques importants. Plusieurs de ces sites sont déjà connus, notamment : le fort de Roberval à Cap-Rouge, le complexe des moulins dans le Jardin zoologique, l'ensemble de moulins à la chute Kabir Kouba, l'ensemble de moulins sur le ruisseau à la Taupière (Beauport), les vestiges industriels près de la rivière Beauport, le cœur du village de L'Ancienne-Lorette, la villa et la redoute Montcalm (Beauport), les sites en bordure de la rivière et du lac Saint-Charles ainsi que les sites sur le littoral du Saint-Laurent.

Enfin, il importe de signaler que des sites importants témoignant de l'histoire nationale restent à être mis en valeur. Lieux exceptionnels du patrimoine archéologique de Québec, ces sites, une fois mis en valeur, constitueront un apport au plan touristique et commémoratif en vue des célébrations du 400^e anniversaire de la fondation de la ville, pourvu que des projets soient mis de l'avant à brève échéance. À cet égard, les complexes du palais de l'Intendant et des Nouvelles Casernes ainsi que les vestiges de l'Habitation de Champlain et du château Saint-Louis sont particulièrement visés.

On peut constater la richesse archéologique du sous-sol du Vieux-Québec à partir de la carte synthèse du potentiel archéologique. Plusieurs sites ont fait l'objet de recherches et certains d'entre eux ont été mis en valeur depuis le début des recherches archéologiques à Québec il y a une trentaine d'années. Quelques sites sont bien protégés du fait de leur emplacement privilégié, entre autres, le complexe du Séminaire de Québec, le parc Montmorency ou la place d'Armes. D'autres, souvent situés sur des terrains privés, sont toujours exposés au risque de nouvelles interventions.

Les artefacts doivent être recueillis avec soin et conservés dans de bonnes conditions. La Ville manque actuellement d'espace pour effectuer les analyses de laboratoire et conserver ses collections. Elle ne dispose pas non plus de toutes les ressources nécessaires à ces fins. Elle pourrait perdre des pièces de grande valeur historique.



Église N.D. de la Garde

Couvent des Sœurs de Bordeaux

le patrimoine religieux : les églises et les propriétés institutionnelles

La présence des communautés religieuses et du clergé a profondément marqué l'évolution et le développement de la société québécoise. Leur influence sur l'éducation et/ou les soins de santé depuis l'époque du Régime français a tracé les grands jalons des valeurs sociales et religieuses ancrées dans la collectivité. Au fil des siècles, le clergé a érigé les églises et les communautés religieuses, les établissements qui représentent aujourd'hui les plus grands monuments de l'architecture de Québec. La Ville est consciente de cet apport à la vie collective sur les plans éducatif, pastoral, communautaire, historique, architectural et urbain.

Les églises

L'église constitue un élément structurant du paysage urbain, tant sur les plans physique et symbolique que social. À l'intérieur du cadre urbain qui évolue, elle constitue un repère, un signe. Elle a encore son rôle dans la vie des citoyens et des citoyennes et occupe une place importante dans l'imaginaire collectif. Son parvis fait office de place publique et parfois même de parc de voisinage.

Préoccupés par l'avenir des églises, la Ville et ses partenaires, le ministère de la Culture et des Communications et les différentes communautés religieuses, ont entrepris, en 1999, l'évaluation et l'analyse de l'état d'une partie des églises du territoire¹ puis de l'ensemble des 79 églises que compte la ville. L'analyse classe les églises selon trois catégories d'intérêt² qu'elles présentent : les églises à valeur patrimoniale élevée, les églises à valeur patrimoniale significative et les églises à valeur communautaire. Cette classification constitue un outil d'aide à la décision, établissant dès maintenant la voie à suivre devant l'éventualité de la fermeture au culte de certaines églises. Pour les églises à valeur patrimoniale élevée, la Ville et ses partenaires obligent de préserver

l'intérieur et l'extérieur. Les églises à valeur patrimoniale significative sont assujetties au maintien de l'enveloppe extérieure. Quant aux églises à valeur communautaire, le maintien de la structure extérieure est souhaitable, à moins qu'aucun projet de remplacement acceptable n'émerge.

Les efforts soutenus ont conduit, en 1999, à l'énoncé d'une première politique³ commune, répondant à la fois aux attentes de la Ville, du diocèse de Québec et du ministère de la Culture et des Communications. Cette politique, qui doit faire l'objet d'une mise à jour quinquennale, énonce les dispositions relatives à la conservation, au recyclage ou au remplacement des églises. Elle prévoit notamment les étapes à franchir à compter de la décision de fermer au culte une église. Tel que prévu dans la déclaration conjointe, cette politique est actuellement en processus de révision.

Le patrimoine immobilier des communautés religieuses

Le territoire de la ville de Québec compte plus d'une centaine de propriétés appartenant à des communautés religieuses. Plusieurs d'entre elles comportent des terrains non construits dont certains sont situés en zone agricole. Au cours des 19^e et 20^e siècle, les communautés religieuses se sont surtout établies le long des premiers parcours urbains, soit le chemin Sainte-Foy et le chemin Saint-Louis. Ainsi, La Cité et Sainte-Foy-Sillery comptent le plus grand nombre de propriétés conventuelles de un ou plusieurs bâtiments. La concentration importante de propriétés de ce genre justifie en grande partie le décret relatif à l'identification de l'arrondissement historique de Sillery. Le Vieux-Québec compte également un grand nombre de ces propriétés qui sont certainement les plus anciennes de la ville. Cependant, Beauport se classe au premier rang tant pour le

1. Cette première analyse a été élaborée pour le territoire de l'ancienne ville de Québec, dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec, l'ancienne Ville de Québec et le diocèse de Québec. Par la suite, l'analyse a été étendue à l'ensemble des 79 églises que compte la ville de Québec aujourd'hui.

2. Tiré de la déclaration conjointe, en avril 1999, de l'Archevêché de Québec, de l'ancienne Ville de Québec et du ministère de la Culture et des Communications du Québec relativement aux églises situées sur le territoire de la ville de Québec d'aujourd'hui.

3. Cette politique fait partie intégrante de la déclaration conjointe, en avril 1999, de l'Archevêché de Québec, de l'ancienne Ville de Québec et du ministère de la Culture et des Communications du Québec relativement aux églises situées sur le territoire de la ville de Québec d'aujourd'hui.

pourcentage d'occupation du sol par des propriétés conventuelles que pour la superficie de terrain appartenant à des communautés religieuses. La majeure partie de ces propriétés est constituée de terrains non construits situés en zone agricole. Le déclin des vocations religieuses force aujourd'hui les communautés à restructurer leur actif immobilier. Devant l'imminence de changement de vocation des propriétés conventuelles, la Ville a procédé à l'analyse de leur potentiel de recyclage à des fins résidentielles. Aucune évaluation ne permet toutefois de déterminer le potentiel que présentent les terrains vacants situés à l'intérieur ou à l'extérieur d'une zone agricole, en tenant compte des critères établis par la Ville. Les terrains situés en zone agricole sont actuellement régis par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, les préservant ainsi des pressions en faveur de leur exploitation.



Domaine de Maizerets

La deuxième moitié du 20^e siècle a été marquée au Québec par le déclin de la pratique religieuse et le désengagement de l'État dans l'éducation religieuse traditionnelle. Plusieurs églises sont actuellement menacées jusque dans leur existence même. La diminution substantielle de la fréquentation des lieux de culte pose le problème du recyclage de ces bâtiments, coûteux à entretenir et dont la structure est difficilement conciliable avec d'autres types de fonctions. La baisse de fréquentation engendre de surcroît une diminution importante des revenus des paroisses, alors que les dépenses augmentent. Face aux fermetures qui se multiplient et aux regroupements de paroisses, les fabriques devront bientôt faire face à la désuétude d'une part importante de leur patrimoine immobilier. Faute d'argent, elles devront choisir de conserver ou non ces propriétés. L'établissement d'une classification des bâtiments vise en l'occurrence à mieux orienter les interventions futures.

Le vieillissement des communautés religieuses et la diminution de leurs effectifs auront un impact certain sur l'avenir des grandes propriétés dont elles sont propriétaires. Jadis vouées à l'enseignement, aux soins de santé ou à des œuvres caritatives, les communautés religieuses vieillissantes se consacrent de plus en plus à l'hébergement et à la prise en charge de leurs membres.

Conscientes des coûts inhérents à l'entretien de bâtiments vieillissants, certaines communautés sont déjà disposées à vendre leurs propriétés. Certaines de ces propriétés devront éventuellement être recyclées. Des églises pourraient être démolies pour faire place à la réalisation de nouveaux projets. Le recyclage de certains de ces « monuments », la préservation des églises et du patrimoine immobilier des communautés religieuses ainsi que le maintien de leur vocation publique sont compromis à moins que les divers partenaires ne s'impliquent. Par ailleurs, les presbytères, traditionnellement lieux de résidence des prêtres au service des paroisses, se prêtent beaucoup plus facilement que les églises à une conversion.

Les terrains vacants et les bâtiments appartenant aux communautés religieuses sont soumis à de fortes pressions en faveur de leur exploitation ou de leur recyclage. Le maintien de la vocation publique des églises, la préservation des espaces verts et des boisés entourant les grandes propriétés des communautés religieuses, de même que le symbole social et culturel que représentent ces propriétés sont menacés. Bien que les dispositions réglementaires existantes limitent le type d'usage et les agrandissements autorisés, plusieurs propriétés pourraient être recyclées à des fins privées dans un avenir proche. Dans certains cas, la réglementation ne prévoit pas un type d'usage et une densité d'occupation compatibles avec le maintien du caractère patrimonial et public de ces propriétés.

C'est la présence des grandes propriétés conventuelles sur le chemin Saint-Louis qui a valu à l'arrondissement historique de Sillery d'être ainsi reconnu par le gouvernement du Québec. La transformation de ces propriétés pourrait compromettre l'intérêt historique et culturel de ce secteur. Enfin, les campus intercommunautaires de Saint-Augustin font actuellement l'objet de réflexions de la part des communautés religieuses concernées ainsi que de la Ville. D'une part, les coûts importants de l'entretien de bâtiments vieillissants constituent une lourde charge pour les propriétaires; d'autre part, les bâtiments vacants ou très peu utilisés recèlent un grand potentiel de recyclage.

Tableau 3
Église de catégorie 1

	Statut
Basilique-Cathédrale Notre-Dame-de-Québec	Ouverte au culte
Cathedral Church of the Holy Trinity	Ouverte au culte
Église de La-Nativité-de-Notre-Dame	Ouverte au culte
Église de Notre-Dame-de-Grâce	Fermée au culte
Église de Notre-Dame-de-Jacques-Cartier	Ouverte au culte
Église de Notre-Dame de-l'Annonciation	Ouverte au culte
Église de Notre-Dame-des-Victoires	Ouverte au culte
Église de Saint-Augustin-de-Desmaures	Ouverte au culte
Église de Saint-Charles-Borromée	Ouverte au culte
Église de Saint-Charles-de-Limoilou	Ouverte au culte
Église de Saint-Charles-Garnier	Ouverte au culte
Église de Saint-Denys-du-Plateau	Ouverte au culte
Église de Saint-Dominique	Ouverte au culte
Église de Saint-Félix-de-Cap-Rouge	Ouverte au culte
Église de Saint-Fidèle	Ouverte au culte
Église de Saint-Grégoire-de-Montmorency	Ouverte au culte
Église de Saint-Jean-Baptiste	Ouverte au culte
Église de Saint-Louis-de-France	Ouverte au culte
Église de Saint-Malo	Ouverte au culte
Église de Saint-Michel-de-Sillery	Ouverte au culte
Église de Saint-Pascal-de-Maizerets	Ouverte au culte
Église de Saint-Roch	Ouverte au culte
Église de Saint-Sauveur	Ouverte au culte
Église de Saint-Thomas-d'Aquin	Ouverte au culte
Église de Saint-Cœur-de-Marie	Recyclée
Église de Très-Saint-Sacrement	Ouverte au culte
St. Andrew's Church	Ouverte au culte
St. Michael's Church	Ouverte au culte

Source : Ville de Québec, mars 2004.



Société des traversiers du Québec



Centre Méduse

■ la qualité de l'architecture

La ville de Québec comprend divers ensembles construits dont l'intérêt patrimonial, culturel ou historique, qu'il soit local ou régional, justifient qu'on leur accorde une attention particulière. Certaines mesures sont nécessaires pour préserver le caractère distinctif de ces ensembles anciens et y intégrer harmonieusement les nouvelles constructions. À cet égard, rappelons que la qualité de l'architecture des nouvelles constructions est soumise à des règles depuis 1928 à Québec. La Ville entend poursuivre ses efforts afin de valoriser ce patrimoine et promouvoir la qualité du cadre bâti sur l'ensemble de son territoire.

Divers mécanismes encadrent les interventions en matière d'intégration et de qualité de l'architecture. Mentionnons les dispositions de la réglementation de zonage, les règlements sur les plans d'intégration des interventions architecturales (PIIA) et les pouvoirs de la Commission d'urbanisme et de conservation.¹ Le premier de ces instruments a un caractère normatif, tandis que les deux autres se situent au plan qualitatif du fait qu'ils offrent des critères à partir desquels on peut évaluer la qualité des projets à l'étude et dont l'application revêt du même coup une certaine souplesse. Le choix du mécanisme pertinent est fonction de la nature des secteurs devant faire l'objet d'un encadrement de l'architecture.

L'établissement de balises et la définition d'un cadre de gestion visent à bonifier les milieux visés et à en faire des espaces attrayants auxquels les citoyens pourront s'identifier et que les visiteurs pourront apprécier. L'application de moyens additionnels de contrôle architectural peut s'avérer nécessaire dans certains secteurs, notamment dans le but de promouvoir le patrimoine historique et le statut de capitale que détient la Ville de Québec. C'est l'importance que revêt un secteur d'intérêt, par sa valeur d'ensemble, son unicité, sa représentativité ou sa portée, qui justifie la nécessité de l'assujettir à des règles architecturales particulières.

La réglementation de zonage

L'aspect et l'intégration des bâtiments sont régis par la réglementation de zonage. Par exemple, l'implantation, l'alignement et la hauteur des constructions sont soumis à des normes d'harmonisation. Cette réglementation peut exiger d'utiliser un matériau de revêtement extérieur plutôt qu'un autre dans une zone donnée, voire même préciser la proportion minimale dans laquelle un matériau doit être utilisé. Ces dispositions sont en vigueur et doivent être respectées dans le cadre du processus d'évaluation et d'approbation des demandes de permis.

Les pouvoirs de la Commission d'urbanisme et de conservation

Unique en son genre au Canada, la Commission d'urbanisme et de conservation existe depuis 1928 et jouit de pouvoirs spéciaux en matière de contrôle de l'harmonisation architecturale des nouvelles constructions et des modifications apportées à des bâtiments anciens sur le territoire de la ville. Sa principale force découle de son autonomie relative, grâce à laquelle elle peut traiter avec efficacité et rapidité un volume considérable de demandes. Ainsi, elle exerce un contrôle intégral des interventions sur un vaste territoire². Ce pouvoir décisionnel lui permet aussi d'encadrer avec toute la souplesse requise les interventions réalisées dans des milieux où les styles architecturaux, les modes d'implantation et les fonctions urbaines sont si variés qu'il serait difficile, voire impossible, de définir un cadre de référence adéquat au moyen de critères architecturaux uniformes.

Le libellé même du règlement constituant la Commission d'urbanisme et de conservation, qui précise qu'elle a autorité en matière d'architecture et de symétrie des constructions, l'oriente naturellement vers la protection des milieux bâtis existants plutôt que l'encadrement des nouveaux développements. En effet, le terme symétrie sous-entend qu'elle porte des jugements en s'appuyant sur un cadre de référence

1. Rappelons que la Commission d'urbanisme et de conservation existe en vertu des pouvoirs conférés par la charte de la Ville.

2. Jusqu'à la révision récente de son mandat, la Commission d'urbanisme et de conservation exerçait un contrôle intégral des interventions sur l'ensemble du territoire de l'ancienne ville de Québec depuis 1933.

existant. Puisqu'elle doit tenir compte du contexte bâti environnant dans ses jugements, elle est davantage habilitée à encadrer la réalisation des projets de rénovation, de restauration et d'insertion dans les secteurs déjà construits.

Les règlements sur les plans d'intégration des interventions architecturales (PIIA)

Les règlements sur les PIIA ont l'avantage de pouvoir comprendre des critères d'intervention touchant non seulement l'architecture et la symétrie des constructions, mais aussi les lotissements, l'aménagement des aires extérieures, l'affichage et même les démolitions. C'est ce qui distingue le plus le contrôle exercé par les règlements sur les PIIA de celui exercé par la Commission d'urbanisme.

Le processus d'approbation d'une intervention assujettie à un règlement sur les PIIA implique deux instances : l'une consultative, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et l'autre décisionnelle, le Conseil d'arrondissement. Ces instances se prononcent successivement, ce qui occasionne des délais dans l'approbation des demandes et limite le volume de demandes pouvant être traité. Par conséquent, les règlements sur les PIIA sont davantage adaptés à des territoires restreints ou à des types d'interventions bien définis sur un plus grand territoire.

Place de la Gare





Rue d'Aiguillon avant et après l'enlèvement des câbles.

l'intégration des infrastructures hydroélectriques et l'enfouissement des réseaux câblés

Les infrastructures des services d'utilité publique et les réseaux câblés font partie intégrante de la réalité urbaine. Au début du siècle dernier, elles ont graduellement été introduites dans les milieux déjà construits, changeant à jamais leur image. Dans les quartiers développés par la suite, elles ont systématiquement été intégrées. Dans tous les cas, leur installation en surface a une grande incidence sur le paysage urbain.

Le territoire de Québec est traversé par plusieurs grandes lignes de transport de l'électricité et compte également d'importants postes de transformations de l'énergie et une centrale de production privée, celle des Marches-Naturelles sur la rivière Montmorency. Ces équipements d'envergure supramunicipale ont un grand impact sur la structure urbaine et s'intègrent rarement bien au milieu. Par exemple, les emprises de transport de l'électricité créent de véritables tranchées sur le territoire. D'une largeur considérable, elles sont entièrement déboisées pour des raisons de sécurité et occupées par des structures disproportionnées par rapport à leur milieu d'insertion. On note aussi la présence de lignes de transport d'énergie en zones urbaines denses, notamment en bordure de la 2^e Rue, dans l'arrondissement de Limoilou, et du boulevard des Chutes, dans l'arrondissement de Beauport. Lorsqu'elles sont ainsi installées en bordure de voies publiques, ces lignes altèrent grandement la qualité du paysage urbain.

Souhaitant contribuer à la valorisation des municipalités sur le territoire desquels elle est intervenue, Hydro-Québec a mis sur pied un programme de mise en valeur intégré par lequel elle remet un crédit pour la réalisation de projets destinés à l'amélioration du cadre de vie des collectivités visées. Récemment, la Ville de Québec s'est ainsi vu accorder une somme pour la réalisation de projets dans les secteurs de Lebourgneuf, Vanier et Sainte-Foy. En outre, Hydro-Québec

a mis au point un nouveau type de pylône au profil plus discret, dont l'impact visuel est beaucoup moindre.

À une échelle plus locale, les réseaux de distribution aériens diminuent la qualité du paysage urbain et souvent la beauté du cadre bâti des quartiers. En raison de contraintes spatiales, notamment dans les secteurs plus anciens, ces réseaux sont souvent installés à même l'emprise des voies publiques et, dans certains cas, sur les trottoirs. En général, les réseaux de télécommunication et de câblodistribution accompagnent le réseau électrique, ce qui augmente le nombre de fils. Les pratiques variables et la multiplication des fils contribuent parfois à une réelle discordance visuelle dans l'espace public.

Les préoccupations relatives à l'impact des réseaux câblés sur l'environnement urbain sont relativement récentes. Après la tempête de verglas en 1998, Hydro-Québec constatait que l'enfouissement des réseaux de distribution était un des principaux moyens de sécuriser l'approvisionnement en électricité et recommandait l'élaboration d'un programme applicable aux agglomérations urbaines. Outre l'aspect sécurité, nul doute que l'enfouissement des réseaux câblés contribue à revaloriser le paysage urbain. Des programmes comportant une contribution financière ont été mis sur pied par le gouvernement provincial et Hydro-Québec au cours des dernières années. L'un d'entre eux, le Programme d'enfouissement des réseaux de distribution, vise le prolongement du réseau souterrain dans les nouveaux développements résidentiels et l'enfouissement des réseaux existants dans des zones urbaines déterminées par les municipalités.

Mentionnons également le Programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés de distribution visant les sites d'intérêt patrimonial, culturel ou touristique. Le ministère des Ressources naturelles (MRN) a déjà donné son aval



Chemin Saint-Louis

aux projets d'enfouissement prévus dans le secteur du Trait-Carré, dans Charlesbourg, et dans le Vieux-Village de Sainte-Foy. Le Vieux-Sillery, la rue Sous-le-Cap, l'avenue Royale, le Vieux-Cap-Rouge, le quartier Saint-Jean-Baptiste et l'îlot paroissial de Saint-Augustin sont également visés par des demandes d'enfouissement à titre de secteurs d'intérêt patrimonial, culturel ou touristique.

Jusqu'à maintenant, le territoire de la ville de Québec n'a pas encore fait l'objet d'une politique d'enfouissement des réseaux câblés. Néanmoins, la Ville a élaboré différentes stratégies pour atténuer l'impact de ces réseaux. Selon les secteurs de développement, elle préconise l'implantation des réseaux de distribution soit en mode aérien en arrière des lots soit par enfouissement. La plupart des développements

où le réseau a été enfoui avaient une forte densité ou un caractère haut de gamme. En raison de leur intérêt patrimonial, de leur envergure ou de leur haute visibilité, certains secteurs déjà desservis en mode aérien ont fait l'objet de démarches particulières en vue d'enfouir les réseaux existants. Dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, certains axes ont été identifiés *zones d'amélioration locale*, sans toutefois faire l'objet d'un règlement. L'enfouissement y étant jugé souhaitable sans pouvoir être réalisé immédiatement, il fut signifié que dans un premier temps, les nouvelles constructions devraient faire l'objet de branchements souterrains. Le tableau ci-après indique les principaux secteurs où le réseau a été enfoui, de même que ceux faisant déjà l'objet d'un règlement ou de mesures particulières au sujet de l'enfouissement des réseaux câblés.

Tableau 4

Projets particuliers ou protocoles d'enfouissement par arrondissement

Arrondissement	Projet particulier ou protocole	Règlements d'urbanisme ou administratifs applicables en matière d'enfouissement
La Cité	<ul style="list-style-type: none"> • Vieux-Québec • Colline Parlementaire 	
Les Rivières	<ul style="list-style-type: none"> • Zone Lebourgneuf (protocole) • Jardins Rive-Gauche (protocole) 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs désignés avec réseau souterrain (règl. administratif) : parc technologique du Québec-Métropolitain
Sainte-Foy-Sillery		<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs désignés avec réseau souterrain (règl. administratif) : Pointe-Sainte-Foy; zone centrale / pôle urbain et d'autres. • Zones d'amélioration locale prévues : zone du Vallon, boul. du Versant-Nord, ch. Sainte-Foy, ch. des Quatre-Bourgeois, boul. Hochelaga, ch. Saint-Louis, route de l'Église.
Charlesbourg		<ul style="list-style-type: none"> • Montagne des Roches – phase I (règl. sur les PIIA) • Secteur de l'Atrium (règl. sur les PIIA) • Trait-Carré – Nord-Ouest (règl. sur les PIIA)
Beauport	<ul style="list-style-type: none"> • Cœur du Vieux-Bourg (Revicentre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Centre d'affaires et de services de Beauport (règl. administratif)
Laurentien	<ul style="list-style-type: none"> • Seigneurie de Lorette (phase I) • Rue Provancher (Cap-Rouge) • Domaine des Sœurs (Cap-Rouge) 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs désignés avec réseau souterrain (règl. administratif) : Gaudarville. • Zones d'amélioration locale prévues : boul. Wilfrid-Hamel, Le Gendre et d'autres.

Les infrastructures hydroélectriques de transformation et de transport de l'énergie

Les infrastructures existantes répondent aux besoins d'Hydro-Québec et ne sont pas appelées à être modifiées de façon importante. La Ville doit donc tenir compte de leur présence dans l'aménagement et le développement de son territoire, et essayer d'en atténuer l'impact sur la qualité des milieux de vie et du paysage urbain. Au cours des prochaines années, la société d'État convient qu'elle devra probablement aménager de nouvelles lignes de transport de l'énergie et d'autres postes de transformation de l'électricité. Compte tenu de l'urbanisation avancée du territoire, la Ville et Hydro-Québec ont tout avantage à se concerter pour s'assurer de l'adéquation de leurs démarches de planification respectives, l'une visant le développement du territoire et l'autre, l'implantation de nouvelles infrastructures.

En milieu construit, il est important de limiter l'impact visuel des lignes de transport de l'énergie. Peu d'espace étant disponible pour des interventions de part et d'autre des emprises existantes, les possibilités sont parfois réduites à la plantation de végétaux ou à la réalisation d'aménagements paysagers qui embelliront le cadre de vie des résidents. Pour des raisons de sécurité, Hydro-Québec a fixé à 4,5 m la hauteur maximale des plantations sur ses emprises. Une entente avec la société d'État est incontournable pour toute intervention. Dans les secteurs de développement qui seront traversés par des lignes de transport de l'énergie, la Ville peut adopter une approche proactive en vue de mieux intégrer les infrastructures hydroélectriques. Par une planification judicieuse du développement et de l'aménagement des milieux riverains, elle peut aussi prévoir l'espace nécessaire à la plantation d'écrans végétaux de part et d'autre des emprises d'Hydro-Québec.

L'effet de rupture provoqué par les corridors hydroélectriques doit également faire l'objet d'une attention particulière. Hydro-Québec manifeste de plus en plus d'ouverture à l'égard des projets municipaux comportant l'aménagement de parcours ou d'espaces récréatifs sur ses emprises. La réalisation de ces projets contribue à unifier les milieux de vie. Dans certains cas, Hydro-Québec accepte même que des bassins de rétention des eaux de surface soient aménagés à l'intérieur des corridors de transport de l'énergie. L'installation de ces bassins s'inscrit très bien dans une perspective de développement durable du territoire.

Les lignes de distribution et d'alimentation

En matière de distribution de l'électricité et d'alimentation en électricité, la Ville doit d'abord chercher à atténuer l'impact des réseaux aériens existant dans les milieux construits. La situation est particulièrement cruciale dans les secteurs présentant un intérêt patrimonial, paysager, touristique ou une grande visibilité. L'enfouissement des réseaux existants semble souhaitable en de nombreux secteurs. Compte tenu de la superficie du territoire et des coûts associés à des projets de ce genre, il faut nécessairement planifier dans le temps l'enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens concernés. La Ville doit donc établir la liste des secteurs prioritaires à cet égard. Parallèlement, elle doit établir des règles susceptibles de conduire à une meilleure intégration des réseaux de distribution aériens, notamment en ce qui concerne la multiplication des fils. Il faut également réévaluer la manière de faire de certains distributeurs de services câblés.

Les investissements inhérents à l'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité sont souvent justifiés par les nombreux avantages qui en découlent. En effet, l'enfouissement des réseaux accroît l'esthétisme et la sécurité des milieux de vie, élimine la discordance entre la végétation et les fils électriques, offre une plus grande souplesse dans l'aménagement de l'espace public ou privé et, enfin, hausse la valeur foncière des propriétés. Considérant l'impact des réseaux aériens et le coût beaucoup plus élevé de la réalisation de travaux d'enfouissement en milieu construit qu'en milieu non construit, il est justifié d'installer des réseaux souterrains dans les nouveaux développements.

Les coûts liés à l'enfouissement des réseaux constituent un enjeu majeur pour la Ville puisqu'ils supposent un investissement additionnel pour chaque unité d'habitation. Bien qu'assumé initialement par le promoteur, le coût de l'installation d'un réseau souterrain est nécessairement reporté sur le prix d'achat des propriétés. La Ville doit donc chercher à élaborer des stratégies visant à atténuer la charge supportée par l'acquéreur au prorata de la valeur de la propriété. Elle doit en outre poursuivre des démarches en vue de conclure des ententes avec Hydro-Québec ou avec d'éventuels partenaires publics au regard du financement des travaux d'enfouissement des réseaux.

